

Mairie de Malataverne

Drôme

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du jeudi 20 avril 2017 à 18h30

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 20 avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain FalLOT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Procurations : 7

Absent : 1

Date de la convocation : le 12 avril 2017

Présents : Alain FALLOT, Dominique GRISONI, Marie-Josée CHAPUS, Cathy CHARRE, Sébastien POINT-RIVOIRE, Michel MARTARECHE, Martine MAZOYER, Laurence CHARMASSON, Véronique ALLIEZ, Sandrine VERGNES, Lionel LEROUX.

Procurations : Marie-Claude VALETTE à Martine MAZOYER, Agnès POMMEREL à Sandrine VERGNES, Daniel ROBERT à Lionel LEROUX, Sandrine DESMAS à Véronique ALLIEZ, Stéphane GLEIZE à Dominique GRISONI, Sébastien SECARD à Alain FALLOT, Claude ETIENNE à Michel MARTARECHE

Absent : Denis GRANON

Secrétaire de séance : Véronique ALLIEZ

1-17-033 - CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION / AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Le maire, Alain FALLOT, rappelle qu'une seconde consultation a été lancée pour la construction de la station d'épuration, la première consultation ayant été déclarée infructueuse.

Le maire informe que dans le cadre de la seconde consultation, quatre entreprises ont remis une offre et trois entreprises ont proposé une variante, en plus de l'offre de base. La commission a donc pu étudier sept propositions. A l'issue de la phase d'étude et de comparaison, la commission a décidé de retenir l'offre variante proposé par l'entreprise MSE-OTV, considérée comme économiquement plus avantageuse, aux conditions financières suivantes :

- **MSE-OTV - parc de la chocolaterie - 26 290 Donzère - offre variante : 876 000 € HT / 1 051 200 € TTC**

Par ailleurs, concernant l'étude géotechnique, les missions CSPS et le contrôle technique, le maire propose, après consultation, de retenir les entreprises suivantes, considérées comme économiquement plus avantageuses, aux conditions financières ci-après :

- Etude géotechnique : bureau d'études techniques **SIC INFRA** - 26 300 Bourg-de-Péage : **3 320.00 € HT / 3 984.00 € TTC**
- Mission CSPS : M. Thierry MATHIEU - **Société ACSEE** - 26290 Donzère : **1 700 € HT / 2 040 € TTC**
- Contrôle technique : **SOCOTEC** - AGENCE DE VALENCE - 26000 Valence : **3 625 € HT / 4 350 € TTC** (avec l'option vérification initiale des installations électriques et Consuel).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, **A l'unanimité**,

APPROUVE le choix de l'entreprise MSE-OTV dans son offre variante pour la construction de la station d'épuration, pour un montant de travaux de 876 000 € HT / 1 051 200 € TTC,

APPROUVE le choix de l'entreprise SIC INFRA pour l'étude géotechnique, au prix de 3 320.00 € HT / 3 984.00 € TTC,

APPROUVE le choix de l'entreprise ACSEE pour la mission CSPS, au prix de 1 700 € HT / 2 040 € TTC,

APPROUVE le choix de l'entreprise SOCOTEC pour le contrôle technique, au prix de 3 625 € HT / 4 350 € TTC.

DIT que les crédits sont prévus au budget du SEA.

AUTORISE le maire comme son premier adjoint Dominique GRISONI ou son adjointe aux travaux Marie-Claude VALETTE à signer les marchés avec les entreprises, ainsi que tout autre document qui soit utile au règlement du dossier de la station d'épuration.

1-17-034 - SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE / DEMANDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FIPD

Le maire, Alain FALLOT, rappelle qu'en 2016, diverses mesures ont été prises pour renforcer la sécurité du groupe scolaire :

Sécurisation du bâtiment :

- contre l'incendie : rénovation du système d'alarme incendie
- contre les intrusions (cambriolages, vandalisme) : pose de barreaux à diverses fenêtres en rez-de-chaussée, installation d'un système d'alarme anti-intrusion avec caméras de levée de doutes,

Sécurisation des personnes : enfants, enseignants, agents municipaux

- installation d'un vidéo-portier
- construction de rampes en sortie des issues de secours (mise aux normes d'accessibilité)
- actualisation par l'équipe enseignante du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) afin de tenir compte du risque d'intrusion malveillante.

Sur ce dernier point, à savoir la sécurisation des personnes, il est nécessaire de poursuivre les actions.

Description des actions envisagées :

- barreaudages supplémentaires en rez-de-chaussée
- pose de caméras pour compléter le dispositif actuel de levée de doutes
- pose de boutons « anti-agression »
- à terme, un signal lumineux sera prévu dans toutes les classes (alarme silencieuse) ;
- renforcement (et possibilité de verrouillage) des portes des pièces désignées comme espaces de confinement
- remplacement de vitrages
- pose de films miroirs en parties basses des surfaces vitrées
- installation d'une fermeture automatique sur une porte coupe-feu

Pour l'année 2017, sont proposées les actions suivantes :

Extension de la vidéo :

Descriptif	Estimation des travaux en € HT selon devis Entreprise SPIE ICS	Estimation des travaux Selon devis en € TTC
Fourniture et installation de 6 boutons « anti-agression », 2 caméras IR avec licence, fibre optique.	17 048.93	20 458.71

Non compris dans ce devis : le signal lumineux dans toutes les classes (alarme silencieuse).

Travaux sur portes et fenêtres : remplacement de portes, opacification de fenêtres...

Par endroits, seule la porte sera changée (pas le cadre). En d'autres endroits, de nouveaux cadres avec portes seront posés sur les cadres actuels (blocs-portes).

Descriptif	Estimation des travaux selon devis en € HT	Estimation des travaux selon devis en € TTC
Ecole maternelle		
Fourniture et pose de 4 blocs-portes	3 757.00	4 508.40
Fourniture et pose de film miroir en parties basses de fenêtres	3 495.00	4 194.00
Ecole primaire		
Remplacement de 3 portes palières	2 106.00	2 527.20
Pose de barreaudage sur porte	256.00	307.20
Remplacement de vitrages feuilletés	420.00	504.00
Fourniture et pose de 8 blocs-portes	11 656.00	13 987.20
Remplacement de 2 portes de secours	2 990.00	
Sous-total	24 680.00	29 616.00
Estimation de frais divers ou imprévus : pose de systèmes anti-pince doigts, fermeture automatique de porte coupe-feu, imprévus... 10%	2 468.00	2 961.60
TOTAL GENERAL	27 148.00	32 577.00

Récapitulatif :

Désignation	Montant des travaux estimés € HT	Montant des travaux estimés € TTC
Extension de la vidéosurveillance	17 048.93	20 458.71
Changement des portes, opacification de fenêtres, etc...	27 148.00	32 577.00
TOTAL	44 196.93	53 035.71
Arrondi à	44 196	53 035

Le maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière après de l'Etat, au titre du FIPD, pour la réalisation de ces travaux. Le maire propose de solliciter une aide à hauteur de 50% du montant du projet, soit le plan de financement suivant :

Plan de financement : en euros HT

Plan de financement	Part FIPD Sollicitée	Part commune de Malataverne	TOTAL de l'opération
	50%	50%	
Extension de la vidéo-surveillance Et changement des portes	22 098	22 098	44 196

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de sécurisation des personnes aux groupe scolaire, pour un montant de 44 196 € HT / 53 036 € TTC,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat à hauteur de 50% du montant HT des travaux, soit 22 098€,

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'éventuelle notification de subvention,

AUTORISE le maire comme son adjointe aux travaux Marie-Claude VALETTE à signer les devis ainsi que tout autre document qui soit utile au règlement de ce dossier.

Fait à Malataverne, le 06 avril 2017

Le maire, Alain FALLOT

GRISONI Dominique,

CHAPUS Marie-Josée,

CHARRE Catherine,

POINT-RIVOIRE Sébastien,

VALETTE Marie-Claude,

MARTARECHE Michel,

MAZOYER Martine,

ETIENNE Claude,

ALLIEZ Véronique,

GRANON Denis,

CHARMASSON Laurence,

SECARD Sébastien,

DESMAS Sandrine,

GLEIZE Stéphane,

ROBERT Daniel,

VERGNES Sandrine,

LEROUX Lionel,

POMMEREL Agnès